



REQUÊTE EN AUTORISATION D'EXPLOITER SOUMISE À LA RIECA

FORMULAIRE K-2 : TRANSFERT D'AUTORISATION D'EXPLOITATION D'APPAREIL AUTOMATIQUE

Catégorie de la demande :

Exploiter un appareil automatique

Sous-catégorie de la demande :

Transfert appareil automatique

REMARQUE PRÉLIMINAIRE IMPORTANTE

L'exploitation de tout appareil automatique placé dans un établissement public, dans un lieu accessible au public ou sur le domaine public est soumise à l'obtention préalable d'une autorisation de la Direction de la police du commerce et de lutte contre le travail au noir.

L'autorisation est strictement personnelle et intransmissible. Elle est accordée sur requête d'une personne physique, agissant soit pour son propre compte, soit pour le compte d'une personne morale qu'elle a le pouvoir d'engager et de représenter.

L'autorisation d'exploiter est valable pour une durée de 4 ans, renouvelable sur requête déposée 2 mois avant l'échéance de la période de validité. Elle peut être délivrée pour un ou plusieurs appareils.

Lorsqu'il s'agit d'appareils distributeurs de denrées alimentaires, l'exploitant est en outre tenu d'annoncer son activité au service de la consommation et des affaires vétérinaires.

L'attention des requérants est attirée sur le fait que **la Direction de la police du commerce et de lutte contre le travail au noir n'accepte et ne traite que les requêtes complètes munies de toutes les pièces requises.** Les dossiers incomplets seront retournés au requérant. Si l'instruction de la requête le nécessite, la direction peut demander des documents supplémentaires ou des renseignements complémentaires.

La requête en autorisation est valablement déposée, lorsqu'elle est faite au moyen du présent formulaire dûment rempli, signé et comporte toutes les pièces nécessaires à son examen.

La requête **ne réalisant pas ces conditions est, systématiquement, retournée au requérant,** sans fixation d'un délai pour la compléter.

Le traitement de la demande donnera lieu à la perception d'un émolument.

Type de la demande

☐ Modification d'une autorisation Numéro de l'autorisation à modifier :

1. REQUÉRANT (personne déposant la présente requête)

☐ Madame ☐ Monsieur

Nom : Prénom :

Nom de naissance: Date de naissance :

Adresse

Rue : Numéro :

Complément de rue : NPA :

Localité :

Canton : Pays :

Téléphone fixe : Téléphone portable :

E-mail :

2. EXPLOITANT DE L'APPAREIL

ATTENTION : Veuillez saisir les informations de l'exploitant même si elles sont identiques à celles du requérant.

Fonction (une seule coche possible)

☐ Exploitant ☐ Exploitant-propriétaire ☐ Représentant de l'entreprise

☐ Madame ☐ Monsieur

Nom : Prénom :

Nom de naissance :

Date de naissance (jour/mois/année) :

Adresse

Rue : Numéro :

Complément de rue : NPA :

Localité :

Canton : Pays :

Téléphone fixe : Téléphone portable :

E-mail :

Nationalité : Type de permis de travail :

Date de validité permis de travail (jour/mois/année) :

3. APPAREIL AUTOMATIQUENouvelle adresse du lieu d'installation de l'appareil

Rue : Numéro :

Complément de rue : NPA :

Localité :

Canton : Pays :

Téléphone fixe : Téléphone portable :

Commerce ☐ Etablissement public ☐

Nom de l'enseigne :

REMARQUES IMPORTANTES

La Direction de la police du commerce et de lutte contre le travail au noir doit être en possession de l'original de la présente requête munie de toutes les pièces listées ci-dessous. Elle peut être déposée au guichet de la Direction de la police du commerce et de lutte contre le travail au noir (Rue de Bandol 1, 1213 Onex – 1^{er} étage) ou transmise par voie postale.

Les parties signataires sont rendues attentives sur le fait que le dossier relatif à la présente requête en autorisation est librement accessible au propriétaire de l'établissement et à l'exploitant désigné. Ceci vaut également pour les données personnelles relatives à l'exploitant communiquées à l'appui de la requête.

En outre, la Direction de la police du commerce et de lutte contre le travail au noir est habilitée à percevoir un émolument pour l'examen de la demande d'autorisation d'exploiter, prévu par la loi, après dépôt de la requête, et à différer l'examen de celle-ci en cas de non-paiement. L'émolument reste acquis à la Direction de la police du commerce et de lutte contre le travail au noir en cas de retrait ou rejet de la requête.

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Par leur signature, **les requérants attestent sur l'honneur que les informations contenues dans le présent formulaire, sont exactes et conformes à la réalité.** Toute information indiquée de manière volontairement erronée à la Direction de la police du commerce et de lutte contre le travail au noir pourra remettre en cause la validité de l'autorisation délivrée.

De par sa signature, l'exploitant s'engage à gérer de manière personnelle et effective l'établissement pour lequel il sollicite l'autorisation d'exploiter.

Exploitant de l'appareil automatique

Lieu : Date :

Nom et prénom : Signature et tampon :